



## LE STATUT DU FERMAGE ET LA RÉGLEMENTATION DES BAUX RURAUX

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'application de la réglementation du code rural relative au statut du fermage et aux baux ruraux dont les incidences sur la fiscalité, les prélèvements sociaux, les droits à produire peuvent être complexes constitue l'un des volets importants de la politique des structures conduite au titre des missions des DDT(M).

### OBJECTIFS :

Connaître la réglementation concernant les baux ruraux.  
Être capable de comprendre les incidences du statut foncier des parcelles exploitées sur la fiscalité, les prélèvements sociaux, les droits à produire.  
Connaître le rôle et le fonctionnement des commissions (baux ruraux, CDOA).

### PUBLIC CONCERNE :

Agents affectés en DDT(M) ou DRAAF exerçant des missions en lien avec les structures des exploitations agricoles, directeurs d'exploitation et enseignants d'EPLEFPA.

### CONTENU PROPOSÉ :

- la conclusion du bail et ses principales clauses,
- l'application du bail,
- le droit de propriété,
- les libéralités,
- les commissions (baux ruraux, CDOA),
- SAFER,
- échanges de pratiques.

### INTERVENANTS :

Juriste d'un Organisme Partenaire Agricole ; bureau du foncier (MAA)

### DATES :

Du 28 septembre au 01 octobre 2021

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le stage

### LIEU :

INFOMA CORBAS

### DURÉE :

3 jours

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

### MAXIMUM :

15

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Bruno GELIN

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Martine FLUET

### INFORMATION :

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

423,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

### Code EPICEA

185269